

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-2021.02.04-

L'An deux mille vingt et un, le quatre février,
le Conseil Municipal de la commune de LASSAY SUR CROISNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur François GAUTRY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2021

Présents : M. GAUTRY, Maire, M. BAUD, Mme BOILEAU, Adjoints, Mme GOUNIA, M. MARGUERAY,
Mme MOTTE, M. BERNARD, M. DESCHAMBRES, Mme DUFLOS-BRETON, Mme GUILLAUME

Secrétaire de séance : Mme BOILEAU

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA TELEASSISTANCE DES PERSONNES SUR LA COMMUNE DE LASSAY-SUR-CROISNE – MODIFICATION

Vu la délibération en date du 29 septembre 2009 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui décide de signer une convention de partenariat avec Présence Verte Touraine et participer financièrement aux frais d'installation de Présence Verte pour les nouveaux abonnés de la commune,

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 29 septembre 2009 dans ce sens :

- participer financièrement aux frais d'installation de Présence Verte Touraine pour les nouveaux abonnés de la commune
- participer à l'abonnement mensuel et le détecteur de chute pour une durée de trois mois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- participer financièrement aux frais d'installation de Présence Verte Touraine pour les nouveaux abonnés de la commune
- participer à l'abonnement mensuel et le détecteur de chute pour une durée de trois mois

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en -Préfecture

le : 9.2.2021

Publiée, ou notifiée le : 9.2.2021

Fait et délibéré en mairie,

les jour, mois et an susdits

Le Maire

F. GAUTRY



Signé par : François GAUTRY

Date : 09/02/2021

Qualité : Lassay sur Croisne - Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-2021.02.02-

L'An deux mille vingt et un, le quatre février,
le Conseil Municipal de la commune de LASSAY SUR CROISNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur François GAUTRY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2021

Présents : M. GAUTRY, Maire, M. BAUD, Mme BOILEAU, Adjoints, Mme GOUNIA, M. MARGUERAY,
Mme MOTTE, M. BERNARD, M. DESCHAMBRES, Mme DUFLOS-BRETON, Mme GUILLAUME

Secrétaire de séance : Mme BOILEAU

OBJET : TARIFS CONCESSIONS FUNERAIRES ET CAVE URNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 19 octobre 2001 fixant les divers prix des concessions de terrain et la délibération du 24 mars 2011 fixant le tarif d'occupation de l'espace cinéraire dans le cimetière communal et propose de nouveaux montants pour les différentes sortes de concessions présentes dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal fixe, à compter du 4 février 2021, ainsi qu'il suit les tarifs :

· **CONCESSION SIMPLE (2 m²)**

- **trentenaire : 175 €**
- **cinquantenaire : 250 €**

· **CAVE URNE 30 ans :**

- **trentenaire : 350 €**

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en -Préfecture 9.2.2021

le : 9.2.2021

Publiée, ou notifiée le : 9.2.2021

Fait et délibéré en mairie,

les jour, mois et an susdits

Le Maire

F. GAUTRY

Le Maire,



Signé par : François GAUTRY

Date : 09/02/2021

Qualité : Lassay sur Croisne - Maire